

Conseil Municipal du mardi 10 décembre 2019 à 17h00

Ordre du Jour

Etat des décisions prises par Monsieur le Maire en application des délibérations du Conseil Municipal n°2 du 4 avril 2014, n° 22 du 25 septembre 2015 et n°3 du 22 octobre 2019, et par arrêtés de subdélégation des 28 avril 2014, 24 novembre 2015 et 25 octobre 2019 : octobre et novembre 2019

RAPPORT

- 1 Rapport d'activité du Simouv pour l'exercice 2018

CONVENTIONS

- 2 Candidature à appel à projets "prêt.e.s. pour l'école !" : Temps passerelle renforcé
- 3 Convention de partenariat avec EDF pour la valorisation des certificats d'économie d'énergie

PNROAD-NPNRU

- 4 Avenant n°2 à la convention d'aménagement pour la requalification de l'îlot Onésyme Leroy

OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES

- 6 Action Cœur de Ville - Acquisition d'un appartement situé 30 rue Tholozé - Passage de la Paix
- 6 Vente à la société CARRERE-PROMOTION d'un terrain rue de la Délivrance cadastrée section AJ n° 886.

ACTES RÉGLEMENTAIRES

- 7 Information du Conseil Municipal quant aux conséquences administratives et financières de l'arrivée à échéance de la convention globale de délégation de service public relative à la gestion du stationnement payant conclue le 8 juillet 1999 avec la SAEMVS et Autorisation de Monsieur le Maire à verser à la SAEMVS une indemnité de fin de contrat.
- 8 Autorisation de Monsieur le Maire ou de son représentant à signer l'acte administratif relatif au Parking « Cœur de Ville ».
- 9 Clôture du contrat de délégation de Voirie - Convention bipartite SAEM Valenciennes Stationnement - Ville de Valenciennes

FINANCES

- 10 Débat et rapport d'orientation budgétaire 2020

RÉGULARISATIONS FONCIÈRES

- 11 Cession de l'emprise Impasse des Carmes au syndicat des copropriétaires de la Résidence "Clos des Carmes"

Conseil Municipal

Compte rendu sommaire de la séance du 10 décembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 10 décembre, à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la ville de VALENCIENNES, régulièrement convoqué le 4 décembre 2019, est réuni au lieu l'hôtel de ville - Salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Laurent DEGALLAIX, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Secrétaire de séance : Mesdames Ludivine BILLOIR et Nathalie LORETTE

Etaient présents :

M. Laurent DEGALLAIX, Mme Geneviève MANNARINO, M. Arnaud L'HERMINE, M. Armand AUDEGOND, Mme Isabelle DESOIL, M. Patrick ROUSSES, Mme Aurore COLSON, M. Mattéo GUALANO, Mme Danièle FERTE, Mme Maryse DUMORTIER, M. Jean - Marcel GRANDAME, Mme Joëlle ANDRIS, M. Bernard MOREAU, M. Pascal VANHELDER, Mme Nadine LERAY, M. Daniel CAPPELLE, M. Franck KOLLER, Mme Sophie MERIAUX, M. Karim GANA, Mme Ludivine BILLOIR, Mme Kostia HUANT, M. Didier LEGRAND, M. Jean-Claude DULIEU, Mme Nathalie LORETTE, M. Mohamed AGOUDJIL, Mme Valérie CAUDRON, M. Jean-Paul SAUTREUX, M. Maurice SPRATBROW, Mme Monique HEGO, M. Michaël MARTINEZ, Mme Lysiane DEPARIS, M. Michel GAMEZ.

Excusés avec pouvoir : M. Guy MARCHANT excusé, qui a donné pouvoir à M. Franck KOLLER, Mme Gwendoline DESFORGES excusé, qui a donné pouvoir à Mme Ludivine BILLOIR, M. Hervé MORMENTYN excusé, qui a donné pouvoir à M. Arnaud L'HERMINE, M. Mattéo GUALANO excusé, qui a donné pouvoir à M. Armand AUDEGOND jusqu'à la délibération n° 9 incluse, M. Dominique RIQUET excusé, qui a donné pouvoir à M. Laurent DEGALLAIX, M. Olivier MARLIERE excusé, qui a donné pouvoir à Mme Sophie MERIAUX, Mme Marie-Laure COUSIN excusé, qui a donné pouvoir à Mme Monique HEGO, M. Gérard CLIPET excusé, qui a donné pouvoir à M. Didier LEGRAND, M. Michel BROUILLARD excusé, qui a donné pouvoir à Mme Kostia HUANT.

Absents : M. Jean - Marcel GRANDAME absent aux délibérations 1 et 2, M. Mohamed AGOUDJIL absent aux délibérations 1 à 4, M. Jean-Yves DEGARDIN, Mme Isabelle DELGEHIER, M. Jean-Luc François LAURENT.

Ordre du jour

Etat des décisions prises par Monsieur le Maire en application des délibérations du Conseil Municipal n°2 du 4 avril 2014, n° 22 du 25 septembre 2015 et n° 3 du 22 octobre 2019, et par arrêtés de subdélégation des 28 avril 2014, 24 novembre 2019 et 25 octobre 2019 : octobre et novembre 2019

RAPPORT

1 Rapport d'activité du Simouv pour l'exercice 2018

Le Conseil Municipal, par 38 voix pour, décide :
- De prendre connaissance du rapport 2018.

CONVENTIONS

2 Candidature à appel à projets "prêt.e.s. pour l'école !" : Temps passerelle renforcé

Le Conseil Municipal, par 38 voix pour, décide :
- De donner son accord,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de coopération mais également tout document relevant de l'exécution de cette dernière.

3 Convention de partenariat avec EDF pour la valorisation des certificats d'économie d'énergie

Le Conseil Municipal, par 39 voix pour, décide :
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant légal, à signer l'ensemble des pièces afférentes au dossier permettant le rachat des CEE valorisables par la Ville

PNROAD-NPNRU

4 Avenant n°2 à la convention d'aménagement pour la requalification de l'îlot Onésyme Leroy

Le Conseil Municipal, par 39 voix pour, décide :

- D'approuver les termes de l'avenant n°2 à la convention d'aménagement pour la requalification de l'îlot Onésyme Leroy ;
- D'autoriser, Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n°2 à la convention d'aménagement de l'îlot Onésyme Leroy ;
- D'autoriser, Monsieur le Maire, ou son représentant à signer tout acte ou document relatif à cet avenant et à sa mise en œuvre.

OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES

5 Action Cœur de Ville - Acquisition d'un appartement situé 30 rue Tholozé - Passage de la Paix

Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, décide :

- D'autoriser l'acquisition à Monsieur MOREL du logement situé 30 rue Tholozé, lots 122 et 123 de la copropriété « Passage de la Paix », parcelle cadastrée section AQ 644 d'une superficie de 92,5 m² au prix de 130 000 € net vendeur (hors frais fiscaux et d'actes à la charge de la ville) ;
- D'autoriser M. Le Maire ou son représentant à signer les actes à intervenir.

6 Vente à la société CARRERE-PROMOTION d'un terrain rue de la Délivrance cadastrée section AJ n° 886.

Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, décide :

- D'autoriser la vente de la parcelle cadastrée section AJ n° 886 située rue de la Délivrance, d'une superficie totale d'environ 1958 m², à CARRERE-PROMOTION, ou à toute personne morale qui s'y substituera, au prix de 150 000 € net vendeur (les frais d'actes sont à la charge de l'acquéreur) avec pour projet d'y construire un programme de logements,
- D'autoriser CARRERE-PROMOTION à déposer un permis de construire en vue de la réalisation d'un programme immobilier rue de la Délivrance,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte à intervenir.

ACTES RÉGLEMENTAIRES

7 Information du Conseil Municipal quant aux conséquences administratives et financières de l'arrivée à échéance de la convention globale de délégation de service public relative à la gestion du stationnement payant conclue le 8 juillet 1999 avec la SAEMVS et Autorisation de Monsieur le Maire à verser à la SAEMVS une indemnité de fin de contrat.

Le Conseil Municipal, par 31 voix pour, 4 abstentions (M. CLIPET, Mme HUANT, M. LEGRAND, M. BROUILLARD), et 4 non participations au vote (Mme COLSON, M. VANHELDER, M. KOLLER, M. SPRATBROW), décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à verser à la SAEMVS la somme totale de 8 665 565,62 € au titre de l'indemnité de fin de contrat due compte tenue de l'arrivée à échéance au 1^{er} octobre 2019 de la convention globale de délégation de service public relative à la gestion du stationnement payant.

8 Autorisation de Monsieur le Maire ou de son représentant à signer l'acte administratif relatif au Parking ' Cœur de Ville '.

Le Conseil Municipal, par 31 voix pour, 4 abstentions (M. CLIPET, Mme HUANT, M. LEGRAND, M. BROUILLARD), et 4 non participations au vote (Mme COLSON, M. VANHELDER, M. KOLLER, M. SPRATBROW), décide :

- D'autoriser la signature de l'acte en la forme administrative relatif au Parking « Cœur de Ville » et tous les actes, pièces et documents se rapportant à cette opération ;
- D'autoriser la représentation de la commune lors de la signature de l'acte par Madame Geneviève Mannarino, 2^{ème} adjointe au Maire, en présence de Monsieur Laurent Degallaix pour authentifier l'acte ;
- D'approuver et d'autoriser le classement dans le domaine public communal des parcelles AV 398 volumes 1-2 et AV 399 volumes 11-12 suite au transfert de propriété entre la SAEMVS et la ville de Valenciennes.

9 Clôture du contrat de délégation de Voirie - Convention bipartite SAEM Valenciennes Stationnement - Ville de Valenciennes

Le Conseil Municipal, par 31 voix pour, 4 abstentions (M. CLIPET, Mme HUANT, M. LEGRAND, M. BROUILLARD), et 4 non participations au vote (Mme COLSON, M. VANHELDER, M. KOLLER, M. SPRATBROW), décide :

- D'approuver le principe d'une convention à intervenir entre la ville de Valenciennes et la SAEM Valenciennes Stationnement pour déterminer le solde de rémunération restant à percevoir par la SAEM Valenciennes Stationnement pour l'exécution du contrat de délégation de voirie arrivé à échéance le 30 septembre 2019 ;
- D'approuver les conditions reprises dans la présente délibération auxquelles cette convention est passée ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document qui serait utile à sa conclusion.

FINANCES

10 Débat et rapport d'orientation budgétaire 2020

Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, décide :

- D'acter qu'un débat d'orientation budgétaire s'est tenu lors de la présente séance, sur la base d'un rapport fourni avec la délibération ainsi que du rapport égalité hommes/femmes.

Il est précisé que ce débat et les documents présentés ne constituent pas pour autant des engagements, mais définissent les perspectives et conséquences budgétaires prévisionnelles, eu égard aux investissements actuels, prévisions et propositions d'investissements des années à venir.

RÉGULARISATIONS FONCIÈRES

11 Cession de l'emprise Impasse des Carmes au syndicat des copropriétaires de la Résidence "Clos des Carmes"

Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, décide :

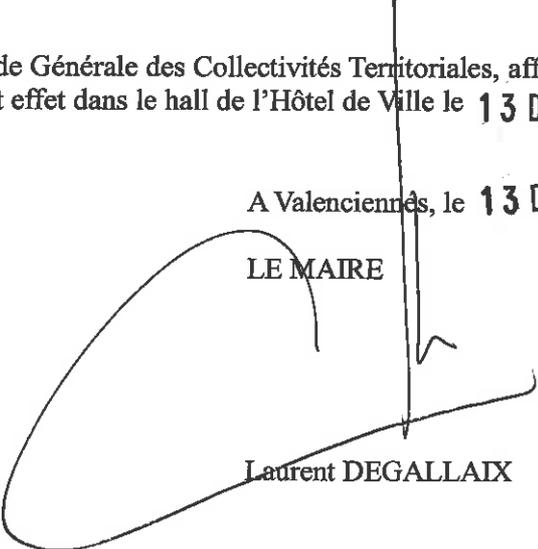
- D'entériner les délibérations n° 232 du 22 novembre 2001 et n° 806 du 19 juin 2003,
- De confirmer la désaffectation du domaine public de l'impasse des Carmes matérialisée par la pose d'un portail depuis une dizaine d'années,
- De confirmer son déclassement du domaine public et intégration au domaine privé,
- D'autoriser la cession à l'euro symbolique de l'impasse des Carmes d'une superficie d'environ 153 m², au profit du syndicat des copropriétaires de la résidence « clos des Carmes »,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir.

La séance est levée à 18 h05

Conformément à l'article L2121-25 du Code Générale des Collectivités Territoriales, affichage de ce compte rendu est effectué sur le tableau prévu à cet effet dans le hall de l'Hôtel de Ville le **13 DEC. 2019** pour y demeurer jusqu'au **13 FEV. 2020**

A Valenciennes, le **13 DEC. 2019**

LE MAIRE



Laurent DEGALLAIX